



CCAS
Palavas-Les-Flots

Centre Communal d'Action Sociale

PERMANENCES SOCIALES

ccas@palavaslesflots.com

www.palavaslesflots.com

04 67 07 73 21

Palavas-les-Flots



PERMANENCES

CCAS

15 boulevard Maréchal Joffre
34250 Palavas-les-Flots
04 67 07 73 21

Annexe du CCAS

44 Avenue de l'Étang du Grec
34250 Palavas-les-Flots

ACTEURS

Insertion professionnelle
Bénéficiaires du RSA
04 67 83 69 06
Les mardis et jeudis
Sur rendez-vous

CIAS

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Assistante sociale (pour les plus de 60 ans)
04 99 06 00 66
Les lundis
Sur rendez-vous

ESCALES LOGEMENT

Evaluation sociale pour un logement
accompagné
Travailleur social
04 67 58 45 30
Sur rendez-vous

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Équipe Médico-sociale
04 67 67 56 10
Travailleurs sociaux
Les mardis et jeudis matin
Sur rendez-vous

EPE

Point écoute pour les Parents
(possible avec enfants)
04 67 03 43 58
Un vendredi sur deux le matin
Sur rendez-vous

FNATH

Association des accidentés de la vie,
accueil et aide aux
personnes handicapées

06 25 44 07 85

Le 2^{ème} et dernier mercredi du mois

Après-midi

Sur rendez-vous

SERVICE SOCIAL CARSAT

04 34 43 90 33

Les vendredis matin

Sur rendez-vous

SERVICE SOCIAL PÊCHE

04 67 74 73 69

Permanence téléphonique

MUTUELLE “MA COMMUNE, MA SANTÉ”

Comparatif de mutuelles

06 07 87 68 69

Sur rendez-vous

PLIE/ APIJE

- Plan Local pour l'Insertion et
l'Emploi

04 67 83 55 15

Les mercredis et vendredis après-midi

Sur rendez-vous

- Itinérance numérique

(pour vous accompagner dans vos démarches sur
les sites tels que : CAF/Pôle emploi/AMELI/ANTS/
Retraite...)

07 49 37 75 03

Les mercredis matins

Sur rendez-vous

- Point Conseil Budget (PCB)

Le Point Conseil Budget est un service gratuit de
l'Etat. Que vous rencontriez une difficulté provisoire
ou régulière, le PCB vous accompagnera et vous
conseillera.

04 67 83 55 15

Sur rendez-vous

MLJ

Mission Locale des Jeunes

04 67 29 26 38

rue de la Tramontane

Sur rendez-vous

Agissez concrètement pour les Palavasiens fragiles ou en difficulté,
au plus près de vous : ***faites un don à votre Centre
Communal d'Action Sociale et bénéficiez
d'une exonération fiscale !***
(entreprises et particuliers)

Version du 12/05/2022

Réalisation: service communication

Ne pas passer sur la voie publique

Envoyez votre
don au CCAS de votre commune
(chèque libellé à l'ordre
du Trésor Public
déduction fiscale 66%).

CCAS de Palavas-Les-Flots
15 boulevard Maréchal Joffre
34250 Palavas-Les-Flots
www.palavaslesflots.com